

Préambule : Ces dispositions particulières s'appuient sur les versions 2019 des Règlements Administratifs et Sportifs de la FFT (RA FFT ou RS FFT) et Règlements de Rencontres par Équipes sur le Territoire de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes (REq ARA).

I. Structure du Championnat

Les Ententes d'équipe ne sont pas autorisées en « Ligue ».

Le championnat de Ligue est hiérarchisé en 4 divisions :

- DQDN*, Ligue 1, Ligue 2 et Ligue 3

* Division Qualificative à la Division Nationale

Au niveau des déplacements, la Ligue 3 sera semblable aux anciennes Divisions 1 Départementales.



- (a) Pour la constitution des poules, le poids considéré des équipes est celui correspondant à la somme des classements (*actualisés*) des joueurs brûlés.
- (b) À l'issue des rencontres de chaque poule et suivant leur classement : les 1^{ers} « montent » en division supérieure, les 5^{ème} et 6^{ème} « descendent ».

II. Qualification, Liste de Joueurs

Cf. REq ARA Article D. OPTION A

- (a) Cette compétition utilise le mécanisme dit de « Liste des Joueurs ».
- (b) Les listes devront comporter strictement 10 joueurs (ni plus, **ni moins**).
Seuls les joueurs inscrits dans la liste de leurs équipes pourront participer (Cf. Calendrier ci-après).

III. Calendrier Administratif et Sportif de la Compétition

Dates des formalités d'engagements

- (a) Inscription des équipes : du 7 au 21 janvier 2019
- (b) Inscription des listes de joueurs : du 11 au 25 mars 2019
- (c) Publication des poules : le lundi 1^{er} avril 2019
- (d) Période d'ajustement des listes de joueurs : ... du 8 au 12 avril 2019
- (e) Publication des listes de joueurs : le lundi 15 avril 2019

Dates officielles des Rencontres et Report

- (f) Les dates de rencontres (*et de leurs Reports*) sont les suivantes :
 - 1^{ère} journée : le dimanche 05 mai 2019 (Report : le samedi 11 mai 2019)
 - 2^{ème} journée : le dimanche 12 mai 2019 (Report : le samedi 18 mai 2019)
 - 3^{ème} journée : le dimanche 19 mai 2019 (Report : le samedi 25 mai 2019)
 - 4^{ème} journée : le dimanche 26 mai 2019 (Report : le samedi 01 juin 2019)
 - 5^{ème} journée : le dimanche 02 juin 2019 (Report : le samedi 08 juin 2019)
- (g) En conformité avec les **REq ARA - Article E**, les capitaines peuvent se mettre d'accord sur des dates de reports différentes, la **date butoir** pour que toutes les rencontres soient jouées est fixée au lundi 10 juin 2019.
- (h) Les reports de report ne seront pas autorisés (prévoyez une solution de repli en cas de mauvais temps lors d'un report).

IV. Formats des Rencontres, Formats de Jeu, Arbitrage

- (a) Toutes les rencontres se jouent avec 4 simples et 2 doubles.
- (b) L'ordre des parties doit être : simples n°4, 2, 3, 1, puis doubles n°2 et 1
- (c) Les simples se jouent au format 1 :
2 manches gagnantes en 6 jeux. Jeu décisif à 6/6 dans toutes les manches.
- (d) Les doubles se jouent au format 4 :
idem format 1 mais application du *Point Décisif* à 40-A dans tous les jeux et *Super Jeu Décisif* en 10 points à la place de la 3^{ème} manche.
- (e) **En DQDN**, le club visité doit mettre à la disposition du juge-arbitre **un arbitre pour chaque partie**. Si une partie n'est pas arbitrée, elle est gagnée par le club visiteur sur le score forfaitaire de 12 jeux à 0 (6/0, 6/0).



Vos Référents pour les divisions « DQDN » & « Ligue »

Lionel MANDRILLON

Référent Compétitions Ligue

04 72 10 95 36 / 06 81 50 42 72

competition.auvergnerhonealpes@fft.fr

Didier PICARD

Président de la Commission Régionale Seniors

06 19 44 73 88

competition.auvergnerhonealpes@fft.fr